

ILES ENTREPRISES



E N T R E P R I S E S

Isac • Loire • Erdre • Sillon

4 Associations s'unissent pour créer l'événement unique sur votre territoire

Les clubs d'entreprises de
la Région de Blain, Pontchâteau St Gildas des Bois,
Estuaire et Sillon, Erdre et Gesvres

LUNDI 24 JUIN 2019 – 19 h 00
Salle Horizinc à BOUVRON

4^{ème} édition

DOSSIER DE PARTENARIAT SOIRÉE 2019

Avec le soutien de

 CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

Plus de 300 personnes attendues

ILES ENTREPRISES

SOMMAIRE

- P 3 Un événement majeur sur les territoires des Région de Blain, Pontchâteau St Gildas des Bois, Loire et Sillon, et Erdre et Gesvres**
- P 4 Un rendez-vous unique pour impulser une dynamique de réseau.**
- P 4 En 2018 à Pontchâteau, Construire une équipe gagnante**
- P 5 En 2019, Régis ROSSI – conférencier illusionniste**
- P 5 Pourquoi être partenaire de la soirée ?**
- P 6 Déroulement de la soirée**
- P 7 2 Offres Partenaires**
- P 8 Détail des offres**
- P 9 Plan de communication**
- P10 Equipe d’organisation 2019**
- P 11 Bulletin d’engagement**
- P 12 Conditions générales de vente**

ILES ENTREPRISES

Un événement majeur sur votre territoire

4 Associations d'entreprises :

CERB «Club des entrepreneurs de la région de Blain»

CERPS «Club des entrepreneurs de la région de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois»,

CZES «Club des entreprises d'Estuaire et Sillon»,

CEEG «Club des entreprises Erdre et Gesvres»,

Se fédèrent afin de proposer une soirée exceptionnelle aux chefs d'entreprises du territoire.

- Avec la **confiance de nos partenaires**,
- Avec le **soutien de la CCI Nantes St-Nazaire**,
- Avec la **présence d'acteurs économiques, publiques et parapubliques** du territoire :

Changer l'approche commerciale, telle est l'ambition de ce rendez-vous dynamique.

Les associations ont décidé de vous faire partager ce moment privilégié avec les acteurs économiques de la Région de Blain, de Pontchâteau - St Gildas des Bois, Loire et Sillon, et Erdre et Gesvres, ainsi que les entreprises membres des 4 associations. C'est avec le soutien de la CCI Nantes St-Nazaire, institutionnels et élus locaux qu'ils vous proposent une soirée d'exception autour de temps d'échanges et de rencontres... tout au long de la soirée.



ILES ENTREPRISES

Un rendez-vous unique pour impulser une dynamique de réseau

Au-delà d'un rendez-vous unique, il s'agit pour les acteurs économiques du territoire de se rencontrer, d'échanger, d'impulser une dynamique de réseau et des synergies entre acteurs locaux.

En réunissant l'ensemble des associations professionnelles, le monde économique, institutionnel et politique, l'évènement contribue au développement du territoire et permet l'émergence de projets.

ILES ENTREPRISES a choisi de partager en votre compagnie un évènement exceptionnel sur votre territoire

En 2018 à Pontchâteau, vous étiez plus de 200 à écouter les témoignages des champions cyclistes de l'équipe Vital Concept sur la cohésion d'équipe.



Vous y étiez ? Vous avez pu constater combien les acteurs économiques ont apprécié ce moment d'échanges indispensable.

Les participants se sont retrouvés dans une position d'écoute active et ont projeté leurs propres parcours et leurs projets futurs tout au long de la conférence.

ILES ENTREPRISES

En 2019...

« Le pouvoir de l'intelligence émotionnelle »

Régis ROSSI, conférencier-illusionniste



A travers des expériences fortes, Régis ROSSI invite les participants à prendre conscience de leurs propres émotions, à percevoir et déchiffrer celles des autres, afin de performer non seulement au sein de leurs équipes mais également auprès de leurs clients.

Pourquoi être partenaire de la soirée ?

- ✓ **Associer son image** à un évènement médiatisé auprès des entreprises du Territoire
- ✓ **Participer à l'enrichissement de la connaissance** des acteurs économiques locaux et favoriser leur développement
- ✓ **Développer sa notoriété** auprès d'une cible privilégiée et clairement identifiée : les dirigeants d'entreprises et élus locaux
- ✓ **Jouer la carte de la proximité** et du partenariat auprès des PME/PMI locales
- ✓ **Être identifiée** comme l'une des entreprises actives de la région

Rencontrer des
chefs
d'entreprises

Participer au
dynamisme

S'inviter au
Rendez-vous
incontournable
des acteurs

ILES ENTREPRISES

Déroulement de la soirée

JUIN 2019

Salle Horizinc – rue de Bel Air à Bouvron

19 h 00 - 19 h 15	Accueil
19 h 15 - 20 h 30	Conférence
20 h 30	Cocktail



ILES ENTREPRISES

2 offres Partenaire

L'offre Partenaire «SILVER» à 500 €

L'offre Partenaire «GOLD»à 1000 €

Quels bénéfices ?

ILES Entreprises : UNE MARQUE D'IMPLICATION TERRITORIALE

Retombées médiatiques...

Visibilité garantie : supports de communication, relai sur les sites internet, une occasion indéniable de bénéficier d'un écho médiatique important.

Cet évènement rassemblera + de 300 personnes et profitera d'un plan de communication important.

La présence d'entreprises est capitale pour assurer la réussite de notre évènement et donner une dimension territoriale ancrée dans le temps !

En devenant partenaire, vous valorisez votre entreprise et vos services lors de la soirée mais aussi en amont grâce à la communication mise en place.

En vous associant à cet évènement, vous associez votre image à une opération largement médiatisée.

En effet, **l'image de votre entreprise** sera dynamisée par la volonté de soutenir un évènement territorial unique.

Au-delà d'une aide financière pour la réalisation de cet évènement, vous participerez au **rayonnement du territoire**.

C'est une opportunité réelle pour votre entreprise d'être reconnue comme acteur du développement économique grâce à une véritable intégration dans son environnement.

ILES ENTREPRISES

Détail des offres

OFFRE PARTENAIRE 500 €	OFFRE PARTENAIRE 1 000 €
<ul style="list-style-type: none">• Logo de votre entreprise sur les invitations mail• Logo sur écran en fond de scène• Citation en début de conférence	<ul style="list-style-type: none">• Logo de votre entreprise sur les invitations mail• Logo sur écran en fond de scène + GROS• Citation en début de conférence• Mise en place d'un Kakémono* sur scène• Présentation de l'entreprise sur scène si envie• Mise à disposition d'un espace dans le hall d'accueil, distribution de vos plaquettes commerciales

* Kakémono fourni par vos soins

ILES ENTREPRISES

Plan de communication

Médias

- Conférence de presse
- Sollicitation des médias de Loire Atlantique

Emailing

- + de 2000 Invitations emailing relayées en plusieurs étapes.

Relations publiques

- Annonce de la soirée auprès des adhérents des différentes associations partenaires
- Annonce de la soirée à leurs clients et leurs fournisseurs

Digital

- Relais sur les Sites internet CCI et des associations partenaires
- Relais sur les réseaux sociaux : Facebook ainsi que Twitter

ILES ENTREPRISES

Équipe d'organisation 2019

	Président : Christophe MARCILLET 110 adhérents
	Président : Christophe ERNAULT 57 adhérents
	Président : Bruno LEMOINE 90 adhérents
	Président : Vincent LEBRETON 145 adhérents

Avec le soutien de



Coordinatrice de l'Événement :

Caroline Delprat
CCI Nantes St-Nazaire – Département Animation territoriale
T. 02 40 17 21 42/06 45 53 06 99
e-mail : caroline.delprat@nantesstnazaire.cci.fr

ILES ENTREPRISES

Bulletin d'engagement partenaires 2019

Madame, Monsieur

Entreprise :

Adresse :

.....

Tel : Mob :

Email :

Souhaite devenir partenaire **SILVER** de la soirée du juin 2019 à hauteur de 500 €

Souhaite devenir partenaire **GOLD** de la soirée du juin 2019 à hauteur de 1000 €

J'attribue ce partenariat à l'association suivante :

Observations :

.....

« Je déclare avoir pris connaissance des délais de règlement et des Conditions Générales de Participation et en accepte sans réserve ni restriction toutes les clauses.

Signature et Cachet de l'entreprise obligatoires

.....

À retourner à :

ILES ENTREPRISES - Caroline Delprat
CCI Nantes St-Nazaire
35 avenue du Général de Gaulle - CS 70405
44602 SAINT-NAZAIRE Cedex

ILES ENTREPRISES

Conditions générales de vente

Souscription

Pour devenir partenaire, vous devez retourner (par courrier postal ou par mail à caroline.delprat@nantesstnazaire.cci.fr) le dossier de partenariat, dûment complété, daté et signé. La signature du dossier de partenariat constitue un engagement ferme sans réserve et oblige le souscripteur à l'acceptation des conditions générales de vente (CGV) et du règlement général de l'événement.

Les présentes CGV prévalent sur toute autre condition stipulée par le partenaire, notamment dans ses conditions générales d'achat.

A réception du dossier de partenariat, une facture du montant total dû sera établie. Aucune réservation verbale ou téléphonique ne sera prise en compte en dehors de la confirmation écrite reçue par l'organisateur de l'événement. L'attribution des partenariats sera faite dans l'ordre d'arrivée des réservations. Après attribution, aucune modification ne pourra être effectuée sans l'accord écrit des organisateurs.

Acceptation des demandes de réservation

L'organisateur se réserve le droit de ne pas vendre de partenariat à toute firme, société ou organisation dont les activités ne seraient pas directement en rapport avec le thème général de la Manifestation, ou ne répondraient pas aux normes de rigueur souhaitées par le Comité d'Organisation.

Règlement des factures

Les règlements pourront être effectués par chèque, ou virement bancaire :

- **Par chèque** à l'ordre de XXX et envoyés à :

« Soirée ILES ENTREPRISES » CCI Nantes St-Nazaire – 35 Avenue du Général de Gaulle 44600 Saint-Nazaire

- **Par virement bancaire** : rib XXX

Dans le cas d'un règlement pas virement bancaire, veuillez spécifier la raison de votre règlement et le numéro de facture correspondant.

Annulation (Applicable au partenariat et à l'exposition)

Toute annulation et/ou changement à votre réservation initiale devra être effectuée par courrier ou par mail caroline.delprat@nantesstnazaire.cci.fr. En cas d'annulation 50% du montant total TTC sera dû et non remboursable.

Une fois la réservation ou tout autre élément de sponsoring confirmé, toute option de partenariat est considérée comme une annulation et sera soumise à ces mêmes conditions d'annulation.

Règlement sur site

Les prix mentionnés dans les offres de partenariat sont fermes et définitifs. Les exposants sont invités à vérifier que toute action engagée dans le cadre de la soirée est conforme à la législation française en vigueur en matière de sûreté et sécurité. L'organisateur prendra les mesures nécessaires en cas de non-respect du règlement.

Accès à l'exposition

L'accès à l'exposition est strictement réservé aux partenaires dûment inscrits à la soirée.

Assurance

Le signataire renonce à tout recours contre les organisateurs et propriétaires des lieux et s'engage à souscrire les polices d'assurance nécessaires pour tous les risques encourus par le matériel exposé (vol, dégâts, etc...) ainsi que les responsabilités civiles couvrant le personnel fixe intérimaire de son entreprise ou personnes dont il a la charge présents à l'événement. En aucun cas, le partenaire financier ne sera couvert par les assurances des organisateurs.

Force majeure

En cas de force majeure, la date de l'événement pourra être modifiée ou être purement et simplement annulée. Dans cette dernière hypothèse, les sommes disponibles après paiement des dépenses engagées, seront réparties entre les partenaires financiers au prorata de leurs versements sans que des recours soient possibles à l'encontre des organisateurs ou du réalisateur.

Conditions d'admission et de participation

En cas d'exposition, les organismes désireux d'exposer acceptent sans réserve les dispositions du règlement intérieur, la réglementation et les prescriptions au droit public applicables aux manifestations organisées en France. Ils acceptent toutes dispositions nouvelles imposées par les circonstances ou dans l'intérêt de la manifestation que l'organisateur se réserve le droit de signifier, même verbalement.

Toute dépense liée au non-respect du règlement ou des conditions générales sera facturée à l'exposant qui se réserve le droit de modifier ou de compléter les conditions générales de ventes ou le règlement de l'exposition, l'exposant/sponsor en étant informé.

Règlementations sur la santé et la sécurité au travail

L'exposant doit veiller à ce que son prestataire et ses employés respectent la législation actuelle sur la santé et la sécurité au travail et que tout matériel exposé soit également conforme à cette législation.

Sociétés tierces/ Agences

Ne communiquera qu'avec les sociétés tierces clairement identifiées en tant que telles et mandatées par les exposants et participants à la soirée 2019. Les demandes reçues de sociétés tierces (telles que des agences de communication et de presse) ne précisant pas quel(s) exposant(s) elles représentent, ne seront pas prises en compte. Il est du devoir de l'exposant / du sponsor, de transmettre, les coordonnées complètes des sociétés tierces avec lesquelles ils travaillent.

Conférences de presse

ILES ENTREPRISES

Les conférences de presse organisées ne peuvent avoir lieu qu'aux horaires spécifiés par l'organisation 2019. L'organisateur doit être informé des conférences de presse prévues et tous les journalistes doivent être officiellement inscrits pour participer à la conférence.

Confidentialité

Le partenaire s'engage à prendre les mesures nécessaires, notamment vis-à-vis de son personnel, pour que soient maintenues confidentielles les informations de toute nature qui leur sont communiquées comme telles pendant l'exécution du partenariat. Le partenaire s'engage à considérer comme confidentiels les documents, logiciels et méthodes, propriété de tiers, qui pourront être utilisés pour l'exécution du présent partenariat.

Droits d'auteur

L'organisateur fournit des documents et informations conformément aux dispositions en vigueur et aux limites que les auteurs ont pu fixer. Les supports remis pendant la manifestation n'entraîne pas le transfert des droits de propriété intellectuelle au profit du partenaire lequel ne se voit conférer qu'un droit d'usage limité. Lesdits supports sont uniquement destinés aux besoins propres du partenaire qui s'interdit de reproduire ou de copier, de laisser copier ou reproduire, sous quelle que forme que ce soit, tout ou partie de ces derniers pour les communiquer à des tiers, à titre gratuit ou onéreux. Leur mise en ligne sur internet est strictement interdite.

Données nominatives

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique, sont intégrées dans nos fichiers clients, susceptibles d'être mises à disposition de nos partenaires et pourront être cédées à des tiers. Vous pouvez demander à ce que les données à caractère personnel ne soient pas communiquées, en contactant notre Correspondant Cnil. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification et de suppression des données qui vous concernent, sauf lorsque la loi en dispose autrement